Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_03-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

L'an 2026, le 12 Mai à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. ANDRÉ Yann, Mme BÉTHUEL Dany, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme MIGAUD Kristell, M. VALLET Laurent, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COHAN Pascale à M. GALLÉE Franck, M. GAULTIER Claude à M. LEMARCHAND Régis

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.05.03	**AFFAIRES GÉNÉRALES** **SYRENOR - élection de délégués pour le Comité Syndical et désignation des membres pour les commissions**	**M. LE FRÊCHE**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-7 et L 5212-7,

Vu l'article 7 des statuts du SYRENOR fixant à 3 titulaires et 3 suppléants le nombre de délégués pour la commune de Saint-Gilles,

Vu l'article 9 des statuts du SYRENOR portant dispositions sur les commissions,

Vu la délibération n° 2026.04.02 du 7 avril 2026 désignant les délégués du SYRENOR et notamment Thomas LE SAULNIER en tant que délégué titulaire,

Considérant la démission de Thomas LE SAULNIER,

Après un appel à candidature, il est décidé de ne pas procéder par scrutin secret pour son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_03-DE

Article 1 : Désigne Régis LEMARCHAND délégué titulaire au comité syndical en remplacement de Thomas LE SAULNIER.

Article 2 : Désigne Jérôme JOUBERT, délégué suppléant au comité syndical en remplacement de Régis LEMARCHAND, élu délégué titulaire.

Article 3 : Désigne les délégués municipaux suivants pour siéger dans les commissions du SYRENOR :

Commission "Finances - PAE"

	Nom	Prénom
Titulaires	LEMARCHAND	Régis
	GALLÉE	Franck
Suppléants	MOREL	Anne-Claire
	VILBOUX	Michel

Commission " Ressources humaines"

	Nom	Prénom
Titulaires	LE FRESNE	Claire
	GAULTIER	Claude
Suppléants	ASPLIN	Marie
	LE FRÊCHE	Antoine

Commission "Lecture publique"

	Nom	Prénom
Titulaires	HAMONIC	Nadine
	DAL PONTE	Anne
Suppléants	MAURIN	Olivier
	ASPLIN	Marie

Commission "Matériel Intercommunal"

	Nom	Prénom
Titulaires	VILBOUX	Michel
	VALLET	Laurent
Suppléants	FAYOUX	Thomas
	LE FRÊCHE	Antoine

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SYRENOR.

Article 5 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_03-DE

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_03-DE